

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **24e jour du mois d'août 2020**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- › monsieur le maire Hugues Grimard
- › monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- › monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- › madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

2020-213

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait du point 6 (Mandat à la firme TGC pour la réfection de la rue Mercier et une partie de la rue Paul)

Adoptée

2020-214

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2020-011 ET OCTROI DE MANDAT DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE IN SITU DES SOLS ET DE L'EAU CONTAMINÉS PAR DES HYDROCARBURES LÉGERS ST-LUC / DU ROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos a lancé le 2 juillet 2020 un appel d'offres sur le site SEAO pour un mandat de réhabilitation environnementale in situ des sols et de l'eau contaminés par des hydrocarbures légers St-Luc / du Roi;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) compagnies ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 17 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les offres ont été analysées par un comité formé de quatre personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec les fournisseurs et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

CONSIDÉRANT QUE seules les offres qui ont obtenu un pointage de 70 % ou plus pour l'analyse qualitative (pointage intérimaire), les prix ont été considérées et que conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établit selon la formule suivante :

(Pointage intérimaire + 50) x 10 000

Prix

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au fournisseur dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'analyse des offres sont les suivants :

Firme	Pointage final
TechnoRem - GHD	3,09
Englobe	2,85
Sanexen	1,92
Golder	1,54
Valgo	XXX

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate la compagnie TechnoRem-GHD, soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé dans l'analyse des offres, pour la réalisation du mandat de réhabilitation environnementale in situ des sols et de l'eau contaminés par des hydrocarbures légers St-Luc / du Roi.

Adoptée

2020-215

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2020-012 ET OCTROI DU MANDAT D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LES PROJETS DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES 2021-ST-EDMOND ET LAVIGNE

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour l'étude préliminaire infra 2021;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 13 août 2020;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaires	Prix taxes incluses
Les Services EXP inc	13 682,03 \$
Tetra Tech QI inc	15 924,04 \$
CIMA +	15 981,53 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le contrat de services professionnels pour infra 2021 à la firme Les Services EXP inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 13 682,03 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2020-216

ACHAT DE MATÉRIEL GRANULAIRE AUPRÈS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de l'écocentre de la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'achat de matériel granulaire auprès de la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. pour un montant de 25 774,87 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2020-217

DÉCOMPTES NO 1 ET 2 DE T.G.C POUR LA RÉFECTION DES RUES CHASSÉ ET 4E AVENUE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos approuve le décompte progressif numéro 1 au montant de 211 628,04 \$ ainsi que le décompte progressif numéro 2 au montant de 460 596,25 \$ incluant la retenue de 10 % ainsi que les taxes pour chacun des décomptes dans le cadre des travaux réalisés par la firme TGC inc. dans le projet de réfection des rues Chassé et 4^e Avenue.

Adoptée

2020-218

DÉCOMPTÉ NO 1 DE T.G.C. POUR LA RÉFECTION DES RUES MERCIER ET PAUL

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos approuve le décompte progressif numéro 1 au montant de 280 369,18 \$ ainsi que les taxes pour le décompte progressif numéro 1 dans le cadre des travaux réalisés par la firme TGC inc. dans le projet de réfection des rues Mercier et Paul.

Adoptée

2020-219

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

Levée de la séance à 18 h 35.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, directeur
général et greffier-suppléant**